

## Avis du Conseil consultatif Genre et Développement destiné au nouveau gouvernement : l'égalité des genres par la solidarité internationale

### 1. Résumé

Partant de la conviction que les engagements en faveur de l'égalité des genres doivent sans cesse être renforcés par le biais de la politique internationale, le Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD) a rédigé le présent avis. Cet avis contient plus spécifiquement **des recommandations pour la rédaction de l'accord de gouvernement**. Ces recommandations ont été élaborées sur la base des avis et positions antérieurs du CCGD.

Le CCGD appelle à ce que **l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles soient inscrites de façon durable parmi les priorités politiques**, selon les **principes** suivants : une politique fondée sur des **droits, la représentation et des moyens**, une politique qui soit **transformative du genre, cohérente** dans son exécution et **intersectionnelle** pour lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination et de répression.

### 2. Contexte

1. La Belgique a posé le choix clair d'être un **allié international des droits humains, y compris des droits des femmes et des filles et des personnes LGBTQI+ et de s'exprimer activement contre la discrimination des genres**.<sup>1</sup> Les engagements internationaux contractés par la Belgique, notamment la convention CEDAW, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration et la Plate-forme d'Action de Beijing, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ainsi que les Objectifs de développement (ODD) durable en sont le reflet.
2. Entre-temps, 71 % de la population mondiale – 5,7 milliards de personnes - vivent dans des systèmes politiques caractérisés par l'autoritarisme, soit une augmentation de 48 % en dix ans. **Pratiquement tous les aspects de la démocratie reculent dans un nombre de pays plus élevé que ceux où ils progressent**.<sup>2</sup> L'inflation croissante, la pauvreté et l'inégalité économique constituent un terreau fertile à la polarisation et à la prospérité des mouvements anti-droits qui canalisent fréquemment l'insatisfaction par le biais des processus électoraux.
3. Aujourd'hui, nous assistons à un **backlash mondial en matière d'égalité des genres et des droits des femmes**. Non seulement le progrès en matière d'égalité des genres est freiné, mais les droits acquis reculent

<sup>1</sup> Le précédent accord de gouvernement fédéral contient l'égalité des genres de façon transversale, mais aussi comme terrain d'action spécifique. L'accord indique : « *Le gouvernement mènera une politique active en matière d'égalité des genres et une politique volontariste qui s'attaquera aux déséquilibres structurels et historiques. Son monitoring sera renforcé. L'égalité des genres est une valeur fondamentale que le gouvernement mettra en œuvre activement dans la politique intérieure et va promouvoir au maximum dans les forums internationaux.* » En ce qui concerne la coopération au développement, l'accord mentionne spécifiquement que transversalement, la Belgique accordera une attention constante aux droits humains, à l'égalité des genres et des chances et aux droits sexuels et reproductifs.

<sup>2</sup> DEMOCRACY REPORT 2024 « Democracy Winning and Losing at the Ballot » V-Dem Institute; [v-dem\\_dr2024\\_lowres.pdf](#)

également. Une tendance qui a de plus en plus le vent en poupe, en partie de par les mesures, les pouvoirs et les décideurs politiques restrictifs. Nous sommes arrivés à **un point de bascule**. Nous le constatons dans les négociations internationales actuelles. Lors des mises à niveau et des engagements au profit de nouvelles actions, le pushback contre l'égalité des genres et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) a progressé au fil des ans. Nous le constatons le plus fortement dans la « Commission de la condition de la femme » (CSW) - la grand-messe internationale sur les droits de la femme. Divers termes tels que les droits sexuels, *comprehensive sexuality education* (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle - EVRAS), et la résistance contre l'autonomisation des femmes célibataires ou le congé parental rendent pratiquement impossible l'adoption de positions fortes.

4. À la lumière des **tensions croissantes au sein des sociétés**, qui augmentent le risque de conflits sociaux et internationaux et de violence, et au vu du succès croissant des partis et groupes extrêmes et réactionnaires, **il est essentiel d'accorder une attention accrue à l'égalité des genres**. Certains groupes considèrent la lutte pour l'égalité des genres comme une menace pour les « valeurs traditionnelles », notamment du fait de l'influence postcoloniale « occidentale ». Ils craignent que ces efforts constituent une attaque aux fondements que sont la famille, le mariage et la liberté religieuse. Un exemple de cette tendance est l'arrêt de la ratification, voire le retrait de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.<sup>3</sup> **La mise en cause de l'égalité des genres, de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les personnes LGBTQI+, a des conséquences non seulement pour les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité, mais aussi pour les fondements d'une société démocratique et pour les droits en soi.**
5. Nous constatons par ailleurs que les femmes et les filles font face à **une pauvreté aiguë, à l'insécurité alimentaire et à un risque accru de violence, notamment de violence domestique suite aux crises de plus en plus prégnantes**. Une augmentation de 1 °C de la température annuelle moyenne a entraîné une augmentation de plus de 6 % de la violence physique et sexuelle intrafamiliale en Asie du Sud. Par ailleurs, une enquête réalisée à Madrid a montré que le risque de féminicide par un partenaire intime augmentait de 40 % en cas de vague de chaleur. Au Kenya, les femmes qui connaissent des conditions climatiques extrêmes ont 60 % de chances en plus de signaler des violences de la part de leur partenaire.<sup>4</sup> Leurs perspectives en termes d'enseignement et de travail sont souvent fortement limitées. En 2023, les femmes et les filles dans des pays et régions extrêmement vulnérables avaient 7,7 fois plus de risques de vivre avec moins de 2,15 \$ par jour que les femmes et les filles dans d'autres contextes. La violence intime entre partenaires est 2,4 fois plus élevée dans des contextes d'extrême fragilité que dans des contextes non fragiles.<sup>5</sup>
6. Le rapport « state of women human rights defenders » constate qu'il est de **plus en plus difficile de lutter au niveau mondial pour les droits des femmes et des personnes LGBTQI+**. 75 % des répondants affirment

---

<sup>3</sup> Final EN Web - Gender Ideology Brief - July 2022.pdf (awid.org)

<sup>4</sup> Tess McClure et Amrit Dhillon, « Climate crisis linked to rising domestic violence in south Asia, study finds », The Guardian, 28 juin 2023, <https://www.theguardian.com/environment/2023/jun/28/climate-crisis-linked-to-rising-domestic-violence-in-south-asia-study-finds>; Internal Displacement Monitoring Centre, « The 2019-2020 Australian bushfires: From temporary evacuation to longer-term displacement », 2020, [https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/Australian%20bushfires\\_Final.pdf](https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/Australian%20bushfires_Final.pdf)

<sup>5</sup> Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2023. ONU Femmes

qu'eux et/ou leurs organisations ont été menacés ou harcelés. 1 sur 4 a même reçu des menaces de mort.<sup>6</sup> **L'intimidation s'accroît, les obstacles administratifs et juridiques se multiplient et le financement diminue**, d'un minimum à pratiquement rien.<sup>7</sup> De plus, selon l'UNFPA, 56 % seulement des filles et des femmes dans le monde ont la possibilité de prendre des décisions autonomes concernant leur santé sexuelle et reproductive<sup>8</sup>, en dépit du droit universel à mener une vie saine et sans violence.

7. **L'égalité des genres<sup>9</sup> est une condition essentielle pour un monde plus sûr, plus sain et plus prospère.** Dans cette conviction, les pays sont de plus en plus nombreux à opter pour une approche féministe de leur politique étrangère. Bien que la Belgique n'ait pas encore adopté de politique étrangère féministe formelle, elle enregistre un score favorable à l'Indice de politique étrangère féministe (*Feminist Foreign Policy Index* ou Indice FFP) et elle **suit ainsi la tendance à mener une politique étrangère féministe**. La Belgique est également membre du groupe FFP+ des Nations unies et en septembre 2023, elle a signé une déclaration de politique sur l'approche féministe de la politique étrangère.<sup>10</sup>
8. Nous vivons **une époque géopolitique tendue et complexe**. La société civile souligne les conséquences multiples et enchevêtrées des conflits armés dans un contexte de conflits et de crises environnementales et climatiques, qui causent des déplacements de populations, des migrations forcées, des tensions socio-économiques (notamment l'inflation), des crises énergétiques, l'incertitude alimentaire et une progression de la violence. Par conséquent, les effets des conflits/crises doivent être **compris de façon systémique**. Bon nombre de décideurs politiques et d'acteurs de la société civile estiment qu'une Politique étrangère féministe (*Feminist Foreign Policy*) peut apporter une réponse en formant un cadre global et transformatif dans lequel l'égalité des genres et l'intersectionnalité constituent le fil rouge des décisions adoptées en ces temps difficiles.<sup>11</sup>
9. **Les inégalités des genres structurelles et les stéréotypes existants, qui forment la base de la discrimination**, contribuent également à déterminer les problèmes structurels, les programmes des partis politiques, l'attitude des électeurs et la représentation des femmes dans la politique et les médias et vice versa. Le progrès technologique, notamment en matière d'intelligence artificielle (IA) générative, a redonné toute leur urgence aux préoccupations en matière de **désinformation, de deepfakes et de violence en ligne, qui ont un effet disproportionnellement grand sur les femmes dans l'opinion publique**. Les préjugés sexistes dans l'IA peuvent élargir l'écart entre les genres, voire mettre en danger la vie des femmes et des filles, dans toute leur diversité. C'est un défi d'ampleur mondiale : dans le monde entier, **des organisations politiques excluent systématiquement les femmes**, de sorte que les hommes sont toujours sur-représentés.

---

<sup>6</sup> [The state of women human rights defenders 2023 \(kvinnatillkvinna.org\)](#). F.e « [In 2023] a significantly higher number of respondents [women's rights and queer rights activists around the world] point to anti-gender movements and far-right extremists as being behind the threats and harassment they face. There is a similar rise in all regions, although Europe stands out. » p. 13, [The state of women human rights defenders 2023 \(kvinnatillkvinna.org\)](#)

<sup>7</sup> Selon le dernier rapport du Secrétaire Général des Nations unies dans le cadre de la CSW68, les organisations de défense des droits des femmes reçoivent seulement 0,13 % de l'aide publique au développement totale ; voir <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=E%2FCN.6%2F2024%2F3&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>

<sup>8</sup> <https://www.unfpa.org/fr/data/world-population-dashboard>

<sup>9</sup> Pour plus d'informations sur ces concepts, voir l'avis suivant : <https://argo-ccgd.be/avis/detail/avis-du-conseil-consultatif-genre-et-developpement-relatif-a-legalite-de-genre-dans-la-cooperation-au-developpement>

<sup>10</sup> <https://www.government.nl/documents/diplomatic-statements/2023/09/20/political-declaration-on-feminist-approaches-to-foreign-policy>

<sup>11</sup> Les contenus du concept FFP demeurent toutefois divergents, de même que ses définitions.

10. L'égalité des genres dans la politique et l'administration est loin d'être atteinte dans le monde. En cette année plus particulièrement, où des personnes du monde entier se rendent aux urnes, la participation politique des femmes est plus importante que jamais. Son importance est constatée dans la *Déclaration et la plate-forme d'action de Beijing*, un plan en faveur des droits des femmes qui met en avant une participation égale à tous les niveaux de pouvoir politique et décisionnel. Les **femmes demeurent néanmoins considérablement sous-représentées**, les hommes étant à la barre de 90 % des pays et occupant en moyenne 74 % des sièges dans les assemblées législatives du monde entier.<sup>12</sup> Le rapport « *La situation des filles dans le monde 2002* »<sup>13</sup> montre que 94 % des filles et des jeunes femmes dans le monde rencontrent des obstacles pour participer à la politique. Nous constatons toutefois aussi des exemples positifs : ainsi, ces dernières années, le Chili a enregistré des progrès en matière de représentation, avec en 2022 un nombre record de femmes au service extérieur. Aujourd'hui, les femmes représentent 27,9 % du service extérieur total, contre 11,5 % en 2019. Une parité des genres n'est en soi pas la seule solution. Il faut également une garantie que les femmes et les filles puissent effectivement **participer au pouvoir** dans toute leur diversité.<sup>14</sup>
11. La **coopération belge au développement** pratique une **double approche de l'égalité des genres**, par laquelle l'intégration transversale de la dimension de genre dans les interventions et des interventions spécifiques sont combinées. La discussion fait toutefois rage à propos du gender mainstreaming par le biais de l'aide publique au développement, car son impact n'est pas toujours clair.<sup>15</sup> Nous constatons en outre que les actions spécifiques ciblant l'égalité des genres sont à la traîne. Les chiffres 2024 de l'OCDE-CAD montrent que la Belgique a consacré 67 % au gender mainstreaming et 8 % à des projets et programmes dont l'objectif principal est l'égalité des genres.<sup>16</sup> La demande de ne pas utiliser la double approche pour négliger des actions spécifiques joue un rôle central et elle est identifiée depuis de nombreuses années dans différents contextes, pas seulement en Belgique. Les deux approches ne s'excluent toutefois pas. Le gender mainstreaming est important pour éviter et éliminer l'inégalité des genres, tandis que des actions spécifiques servent uniquement à éliminer les inégalités des genres historiques.
12. Un projet important, que la précédente législature n'a pas suffisamment traité<sup>17</sup>, est le **système de gestion des données**<sup>18</sup> actuellement utilisé par la Coopération belge au développement et les défis en matière de **transparence, de cohérence et de qualité des données**. L'utilisation du marqueur de genre de l'OCDE n'est pas systématisée et sa communication aux institutions des Nations unies n'est ni contrôlée ni homogène. Outre la visibilité limitée des dépenses en matière d'égalité des genres, le système existant ne donne pas d'information sur les résultats des programmes et projets financés par la coopération belge au développement. De plus, les investissements dans les actions sur le genre « *evidence-based* » demeurent insuffisants.

---

<sup>12</sup> [y-dem\\_dr2024\\_lowres.pdf](#)

<sup>13</sup> Tiré du rapport « La situation des filles dans le monde 2002 » ; <https://planinternational.be/fr-be/publications/les-filles-les-jeunes-femmes-et-le-participation-%C3%A0-la-vie-politique>

<sup>14</sup> [Gender Balance | UNFCCC](#)

<sup>15</sup> Voir, entre autres, l'avis du CCGD relatif au financement de l'égalité des genres par la coopération belge ; <https://argo-ccgd.be/avis/detail/avis-relatif-au-financement-de-legalite-des-genres-par-la-cooperation-belge>

<sup>16</sup> [ODA to Gender Equality | Flourish](#)

<sup>17</sup> En dépit de l'attention accordée au sujet dans l'accord de gouvernement

<sup>18</sup> Cela fait également partie de la Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UE, et a été mandaté et signé par la Belgique dans des institutions et déclarations internationales (à savoir le Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes UNFCCC, la déclaration de la COP28 concernant « gender responsive just transition », etc.)

13. La réglementation et la structure du **financement de la solidarité internationale** font qu'il est difficile d'attirer de nouveaux partenaires ou de modifier l'orientation stratégique des programmes. C'est pourquoi les mouvements féministes, LGBTQIA+, les organisations qui défendent l'égalité des genres dans le Sud global et les mouvements de femmes sont souvent perdants. Les organisations de défense des droits des femmes reçoivent seulement 0,13 % de l'aide publique au développement totale.<sup>19</sup> Il peut s'avérer utile de se pencher sur d'autres pays ou d'autres formes de financement de fonds féministes. Ainsi en France, l'introduction d'une diplomatie féministe a débouché sur la création d'un fonds d'aide aux organisations féministes.<sup>20</sup> Des initiatives telles que *l'African Women's Development Fund*, qui collaborent et développent des réseaux pour avoir accès à d'autres sources de financement (notamment un financement particulier et privé), méritent également une plus grande attention.

### 3. Recommandations

La solidarité internationale et le renforcement des mouvements féministes sont indispensables dans la recherche permanente de l'égalité des genres et le remodelage des structures de pouvoir. La solidarité par-delà les frontières, le renforcement de la voix des femmes et des filles d'origines diverses et la mise en cause des dynamiques de pouvoir traditionnelles permettront des changements transformatifs au niveau local, national et mondial. Le potentiel de la politique féministe étrangère réside dans la capacité à intégrer des principes féministes dans des matières internationales, à fournir un financement durable, à favoriser l'égalité des genres et à contribuer à un monde plus juste pour tous. La Belgique a une longueur d'avance en la matière, car elle a fait de l'obligation d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble de ses lignes politiques, mesures, préparations budgétaires ou actions (donc également pour la politique étrangère) une obligation légale.<sup>21</sup> Le gender mainstreaming peut être considéré comme une part importante d'une politique étrangère féministe.<sup>22</sup> De plus, la Belgique s'engage en faveur d'une double approche par laquelle le gender mainstreaming va de pair avec des projets et programmes spécifiques.

Partant de la conviction que les engagements visant à favoriser l'égalité des genres doivent être durablement renforcés par le biais de la politique internationale et au vu du contexte exposé ci-avant **le CCGD conseille de mener une politique de genre assertive et forte, qui respecte au minimum les principes suivants :**

#### **3.1. Mener une politique fondée sur les droits, la représentation et les moyens**

1. Investir dans un **leadership institutionnel mondial fort**. Engager les instruments de la politique étrangère pour promouvoir la valeur de l'égalité des genres et lutter contre le recul des droits des femmes, des LGBTQIA+ et de l'égalité des genres. Lutter activement contre les tentatives de réduire les acquis européens et les accords internationaux et d'entraver le progrès.

---

<sup>19</sup> [Nouveau dossier : Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes. | AWID et UNSG](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=E%2FCN.6%2F2024%2F3&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False)  
<https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=E%2FCN.6%2F2024%2F3&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>

<sup>20</sup> [Fonds de soutien aux organisations féministes \(FSOF\) | AFD - Agence Française de Développement](#)

<sup>21</sup> [12 JANVIER 2007 \(belgium.be\)](#) 12 JANVIER 2007. - Loi visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales

<sup>22</sup> Les Nations unies affirment notamment : « *There is no standard blueprint for how to develop these policies, and there are some differences among the existing ones, but some common themes too. [ ... ] Most of these policies cover similar themes. They vow to mainstream a gender perspective in all foreign policy actions and agencies, advocate for progress in gender / adequate resources to gender equality as part of their development and humanitarian aid.* » [Brief-Feminist-foreign-policies-en\\_0.pdf \(unwomen.org\)](#) ).

2. Opter pour une **attitude proactive** durable avant, pendant et après les **négociations internationales sur les droits des femmes et des filles, des LGBTQIA+, les SDSR, l'égalité des genres et la justice de genre**, tant envers les pays en dehors de l'UE qu'au sein de cette dernière. Dans le contexte géopolitique tendu que nous connaissons actuellement, nous insistons sur la nécessité pour la communauté internationale de rester unie et de travailler ensemble, avec tous les pays et toutes les parties prenantes, sur des **conventions ambitieuses et pour éviter que des termes et un langage spécifiques soient effacés de la politique internationale**. Plus particulièrement, adopter des positions ambitieuses au sein de la CSW, mais aussi des références ambitieuses à la dimension de genre dans le contexte de l'exécution des engagements en matière climatique, de politique de paix, dans le contexte des défis humanitaires et dans la coopération au développement en général (par exemple la politique *triple nexus*). Ne plus accepter de conclusions conjointes qui ne sont pas conformes aux principes de la Plate-forme d'action de Beijing et de la Convention CEDAW afin de ne pas porter atteinte aux acquis par des formulations moins fortes. Inviter les États membres de l'UE à en faire de même et plaider auprès de l'UE pour adopter une stratégie commune en la matière.
3. La défense de l'égalité des genres se traduit par une **connaissance suffisante du concept, des moyens et interventions humains et financiers** adéquats pour prévenir et résoudre les problèmes d'inégalité des genres, y compris au niveau de la représentation internationale de la Belgique. Cela nécessite une formation et un accompagnement en la matière pour toutes les parties prenantes de la coopération au développement et de la politique internationale.
4. **Reconnaître l'expertise des mouvements de femmes et des organisations qui investissent dans l'égalité des genres et dans les droits**, ici et dans les pays partenaires, et plus particulièrement dans les nouvelles coopérations dans les zones de conflit et les « crises oubliées ». Et créer la base institutionnelle adéquate pour ce type de collaboration. Les impliquer dans la préparation, l'exécution et l'évaluation de la politique. Investir dans des initiatives de protection des défenseurs des droits humains et, plus particulièrement, des femmes défenseurs des droits humains et les activistes qui œuvrent pour les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+.
5. Veiller à ce que la **Déclaration et la plate-forme d'action de Beijing** dans son ensemble soit mise en œuvre, y compris la participation égale à tous les niveaux du pouvoir politique et décisionnel et renforcer les autres États dans leur exécution.
6. Libérer un **financement structurel, prévisible** pour la lutte contre la pauvreté et l'inégalité, qui perdure au-delà de la législature, et ancrer dans ce contexte des objectifs chiffrés concrets pour favoriser l'égalité des genres. Utiliser les marqueurs de genre de l'OCDE-CAD pour atteindre les objectifs du plan d'action européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (*Gender Action Plan III*) et du *Generation Equality Forum*. Prévoir un trajet, au moins jusqu'en 2030, pour le financement de l'intégration du genre, y compris un objectif selon lequel 85 % de toute l'aide doit cibler l'égalité des genres (transversal et spécifique) et un objectif selon lequel 20 % de l'aide doit avoir l'égalité des genres comme objectif principal (spécifique).
7. Mener une **réflexion stratégique et formuler des objectifs concrets en matière de financement de mouvements et organisations féministes qui s'engagent en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles**, de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de la promotion de la

coresponsabilité des hommes et des garçons, également dans les dépenses belges au profit de l'aide humanitaire, et la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre.

### 3.2. Mener une politique transformative du genre

1. Mener une politique axée sur le **changement des rapports de pouvoir inégaux et la transformation des normes, pratiques et structures discriminantes et préjudiciables** et établir des programmes sur la base de modèles transformatifs du genre:
  - a. Appliquer une **approche double** de gender mainstreaming d'une part, et de mesures politiques pour l'égalité des genres d'autre part.
  - b. Le développement de plans et de programmes doit être précédé d'un **processus participatif** dans lequel les acteurs non gouvernementaux et les organisations de défense des droits des femmes sont également impliqués de manière structurelle, avec une attention et des processus spécifiques pour les filles, dans lesquels des données scindées en fonction des sexes (au moins) et des indicateurs de genre (intersectionnels) sont intégrés, avec une implication suffisante dans le suivi et l'évaluation des mécanismes de responsabilité et où les moyens financiers nécessaires sont prévus pour la mise en œuvre.
  - c. **Tirer les leçons des bonnes pratiques** de l'approche transformatrice du genre.
2. Garantir une **transition sans discrimination de genre en réponse à la crise climatique**. Notamment en exécutant pleinement les décisions de la Commission de la Condition de la femme 67<sup>23</sup>, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD qui s'y rapportent, les Lignes directrices volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en matière d'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'alimentation, la déclaration de la COP28, les engagements dans le cadre de la Coalition d'action pour une justice climatique féministe au sein du *Generation Equality Forum* (ONU Femmes)<sup>24</sup> et le plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UNFCCC<sup>25</sup>, notamment en matière de participation égalitaire des (organisations de) femmes au processus décisionnel, de renforcement du mandat du point focal national pour l'égalité entre hommes et femmes, d'autonomisation des femmes et des organisations de défense des droits des femmes dans ce domaine.<sup>26</sup>
3. Continuer à **soutenir les secteurs de base** essentiels pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, par exemple l'enseignement, l'agriculture locale et les soins de santé.

### 3.3. Faire preuve de cohérence dans l'exécution

---

<sup>23</sup> CSW67 E/CN.6/2023/L.3

<sup>24</sup> La Coalition d'action pour une justice climatique féministe au sein du Generation Equality Forum (ONU Femmes) dont la Belgique fait partie en tant qu'agent d'engagement. Vous trouverez le document de la coalition d'action ici :

[https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-09/FACI\\_AC%20.pdf](https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-09/FACI_AC%20.pdf)

<sup>25</sup> UNFCCC plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes : <https://www.cop28.com/en/cop28-gender-responsive-just-transitions-and-climate-action-partnership> ;

<sup>26</sup> Voir également la position du Vrouwenraad : Naar een genderrechtvaardig klimaatbeleid. Enkele vaststellingen en aanbevelingen. <https://vrouwenraad.be/wp-content/uploads/2024/01/aanbevelingen-voor-een-genderrechtvaardig-klimaatbeleid-fin.pdf> (novembre 2023)

1. **La cohérence politique** entre la politique interne et la politique externe doit être garantie. Faire en sorte que l'égalité des genres soit une ligne directrice pour tous les terrains politiques en relation avec la politique étrangère et associés à cette dernière.
2. Intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des **lignes politiques, mesures, préparations budgétaires et actions des pouvoirs publics en matière de coopération au développement**. Dans le cadre des procédures d'attribution des marchés publics et de subsides sur le thème de la coopération au développement, veiller à prendre en compte l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension de genre, dans les deux cas, conformément à la loi Gender mainstreaming du 12 janvier 2007.
3. Prévoir une **approche intégrale et systémique** qui intègre la protection sociale, les soins de santé, le commerce, l'économie des soins, le climat, la sécurité alimentaire, la paix, etc.
4. Lutter contre les **stéréotypes de genre** et toutes les formes de la **fracture numérique** entre les femmes et les hommes. Favoriser également **l'indépendance économique** des femmes et réduire le fossé en matière de rémunérations, de pensions, reconnaître les tâches domestiques et familiales comme un travail<sup>27</sup> et agir pour créer une prise de conscience de la nécessité d'une répartition équitable de ces tâches, et de supprimer les obstacles et facteurs qui entravent l'indépendance financière des femmes.

#### ***3.4. Mener une politique intersectionnelle pour lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination et de répression***

1. Intégrer une perspective de genre dans la création d'un climat sûr et favorable à la **défense des droits humains et à la prévention de la discrimination, des violations et des abus, par exemple les menaces, l'intimidation, la violence et les représailles**.
2. Prévoir des **données scindées selon le sexe pour mesurer les progrès en matière de pauvreté multidimensionnelle et d'inégalité pour identifier les besoins et obstacles spécifiques à l'égalité des genres**. Tenir compte également, selon une **approche intersectionnelle**, d'autres variables telles que l'identité de genre et l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, l'origine, etc. Garantir des données sensibles au genre, tant au niveau domestique qu'individuellement.<sup>28</sup> Systématiser l'utilisation et l'analyse d'indicateurs qui mettent en avant le progrès vers une plus grande égalité des genres, dans les programmes financés par la coopération au développement.<sup>29</sup> Prévoir au moins un rapport d'avancement indépendant par législature, contenant une analyse des actions spécifiques et transversales réalisées et des résultats atteints pour réaliser les objectifs en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité.<sup>30</sup>

---

<sup>27</sup> Voir également : L'objectif de développement durable des Nations Unies 5 (cible 5.4) (ODD5)

<sup>28</sup> Seule une collecte d'indicateurs, autant que possible au niveau de l'individu, et une scission systématique de ces indicateurs selon le sexe, permettra de cartographier les différences éventuelles et de vérifier si d'autres actions sont nécessaires

<sup>29</sup> La Belgique doit systématiquement évaluer la sensibilité au genre de son financement climat et communiquer les marqueurs de genre OCDE-CAD dans les communications nationales et les rapports bisannuels à l'UNFCCC, conformément à la décision 20/COP26

<sup>30</sup> Pour plus d'informations : [avis relatif au financement de l'égalité des genres par la coopération belge \(argo-ccgd.be\)](https://www.argo-ccgd.be)



3. Prendre des mesures pour prévenir autant que possible et lutter contre toutes les formes de **violence fondée sur le genre**, et dans ce contexte, accorder une attention spécifique à la violence économique, à la cyber violence et à la violence sexuelle et soutenir les victimes, les protéger et les compenser, tout en faisant en sorte que les agresseurs répondent de leurs actes.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Roméo Matsas  
Président du Conseil consultatif Genre et  
Développement



Katinka In't Zandt  
Vice-Présidente du Conseil consultatif Genre et  
Développement

